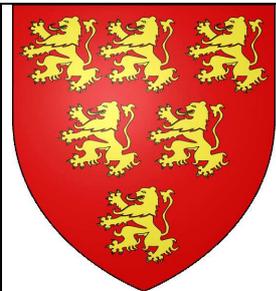




EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

Organisée avec le Partenariat
de la Ville de Sillé Le Guillaume

Du 29 au 30 octobre 2011
A Sillé le Guillaume (Sarthe 72)



REGLEMENT GENERAL

DEROULEMENT

Cette exposition organisée par l'Entente Avicole Sarthoise (E.A.S.), avec le partenariat de la ville de Sillé Le Guillaume se déroulera **du 29 au 30 octobre 2011 à Sillé Le Guillaume (Sarthe), salle Ernest Chevreuil**. Elle s'adresse à **tous les éleveurs – amateurs de volailles – lapins – pigeons qui en sont les naisseurs**.

Les animaux seront bagués ou tatoués et valablement vaccinés comme les D.S.V. l'imposent

Réception et encagement des animaux : jeudi 27 Octobre de 10 H à 19 H
Opération du jury : vendredi 28 Octobre de 8 H à 12 H
Ouverture au public : samedi 29 Octobre : 9 H – 18 H au dimanche 30 octobre
Début des ventes : samedi 29 Octobre à partir de 10 H
Remise des prix et décaissement des sujets : dimanche 30 Octobre à partir de 17 H.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont fixés comme suit :

Unité	: Pigeons, lapins, poules, canards	3,00 €
Parquet	: Volailles (1 mâle - 2 femelles) - Pigeons (2 couples)	5,00 €
Volière	: Canards, Oiseaux d'ornement (préciser le nombre)	5,00 €
	(Faisans, oies, dindons, grands canards seront uniquement engagés en volière)	
Couple	: petits canards (il n'est plus autorisé de pigeons et poules en couple)	3,80 €
Catalogue obligatoire	4,00 €

L'exposant retirant pour une raison quelconque un ou plusieurs lots, après leur inscription, ne peut réclamer le montant des droits versés. Les oiseaux régis par la loi de Washington ne seront pas acceptés.

ENGAGEMENTS

Toute déclaration d'inscription devra être expédiée, à Monsieur Alain Legaré, Route d'Ardenay, La Petite Grenouillère, 72250 PARIGNE L'EVEQUE, Tél. 02 43 75 94 21, portable : 06 03 47 36 80, mail : amf.legare@wanadoo.fr. Elle devra être accompagnée du montant des inscriptions, par chèque bancaire à l'ordre de l'E.A.S..

LA CLOTURE DES INSCRIPTIONS EST FIXEE AU 03 OCTOBRE 2011. Le Comité se réserve le droit de clore les inscriptions avant cette date, en cas de manque de matériel ou de place, et se réserve le droit de refuser tout engagement sans avoir à en motiver sa décision.

MESURES SANITAIRES

A l'arrivée, les sujets seront soumis à un contrôle. Tout sujet douteux sera retourné ainsi que ceux se trouvant dans le même emballage. Ceci sans remboursement des frais et à la charge de l'exposant.

ATTENTION : suite à l'arrêté préfectoral de la Sarthe concernant la réglementation des concours et expositions : toutes les volailles et pigeons présentés au cours de la manifestation doivent être valablement et réglementairement vaccinés, contre la maladie de Newcastle. Un certificat sera demandé par la DSV à la mise en cage.

JUGEMENT

Pendant les opérations du jury, l'entrée de l'exposition sera interdite. Dès le jugement terminé, les cages seront fermées et ne pourront être ouvertes qu'en présence d'un commissaire.

Les récompenses seront décernées d'après décision du jury désigné par le Comité de l'exposition. Les décisions du jury seront sans appel.

VENTE DES ANIMAUX

Les exposants pourront mettre en vente les sujets exposés. Le comité se réserve le droit de majorer le prix de 15 %. La vente commencera le samedi 29 Octobre à 10 h. Tous les sujets vendus (sauf les grands prix) pourront être retirés immédiatement en la présence d'un commissaire (sauf les sujets achetés par les exposants). Tout exposant retirant un animal de la vente devra en faire le rachat.

RESPONSABILITE

Le comité de l'exposition prend toutes les mesures nécessaires pour la bonne tenue des sujets et leur nourriture. Mais le comité ne pourra être tenu responsable, en cas de décès, vols, changements de cages, perte des sujets ou détérioration des emballages.

RECOMPENSES

- **3 GRANDS PRIX d'EXPOSITION : Volailles, Pigeons, Lapins**
- **GRANDS PRIX D'HONNEUR :**
 - Lapins : grandes races, races moyennes, petites races, races naines et cobayes
 - Pigeons : classement SNC
 - Volailles : races françaises, races étrangères, races naines
 - Palmipèdes et oiseaux d'ornement.
- **CHAMPIONNAT REGIONAL DU MONDAIN**
- **CHAMPIONNAT REGIONAL DU PIGEON DE COULEUR**
- **CHAMPIONNAT REGIONAL DU STRASSER**
- **CHAMPIONNAT REGIONAL DE LA PEKIN**
- **CHAMPIONNAT REGIONAL DE LA POULE SOIE**
- **CHAMPIONNAT REGIONAL DU LAPIN NAIN**
- **DIVERS CHALLENGES (Attention : ne seront pris en compte que les sujets engagés en unités et désignés par l'éleveur)**
 - « **PIGEONS DE FORME FRANÇAIS** » sur 6 sujets, de même race
 - « **PIGEONS DE FORME ETRANGERS** » sur 6 sujets, de même race
 - « **PIGEONS FANTASIES** » sur 6 sujets, de même race
 - « **VOLAILLES** » sur 6 sujets, présentés dans chacune des classes : races françaises, races étrangères, races naines
 - « **LAPINS** » et « **COBAYES** » sur 6 sujets dans chacune des classes : Grands, Moyens, Petits, Nains, Cobayes.

Pour les sociétaires de l'EAS : **challenge** sur 6 sujets et **prix d'élevage** sur 10 sujets (voir règlement).
Les récompenses ne seront pas cumulables afin de récompenser un maximum d'éleveurs.
Divers coupes et trophées seront remis.

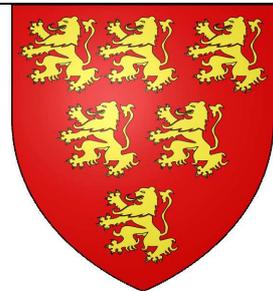
Pour les exposants qui le souhaitent, un encart dans le catalogue (4 cm x 6 cm) au prix de 8 € est à leur disposition, pour une annonce publicitaire. Joindre le texte et le paiement avec la déclaration d'inscription.

Membres du Bureau de l'E.A.S. : pour tous contacts

CORMIER Yves, Président	Le petit Moiret	72370 LE BREIL SUR MERIZE	02 43 35 16 94
POIRIER Noël, Vice Président	123, avenue Olivier Heuzé	72000 LE MANS	02 43 24 47 37
DEBEZE Pierre, Secrétaire	5 Impasse des surgetières	72650 LA MILESSSE	06 11 61 03 24
PIAT Jean-Michel, Secrétaire adjoint	Chemin de Beaulieu	72110 BONNETABLE	02 43 29 18 29
LEGARE Marie France, Trésorière	La Petite Grenouillère - Rte d'Ardenay	72250 PARIGNE L'EVEQUE	02 43 75 94 21
FALL Jeanne, Trésorière adjointe	69, rue d'Arcy	72530 YVRE L'EVEQUE	06 67 35 93 13
LEGARE Alain, commissaire	La Petite Grenouillère - Rte d'Ardenay	72250 PARIGNE L'EVEQUE	02 43 75 94 21
BOURGAULT Joël	43, rue des Acacias	53160 ST MARTIN DE CONNEE	02 43 37 44 59
CARRE Alain	8 Rue Du Coeur	72160 ST HILAIRE LE LIERRU	02 43 93 50 43
COSSON Anthony	Place de l'Eglise	72290 CONGE SUR ORNE	02 43 34 85 77
LEMERCIER Daniel	La Villebonnière	72110 BEAUFAY	02 43 29 09 19
UZU Vincent	Les Bordeaux	72430 CHANTENAY - VILLEDIEU	06 09 75 08 68



EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
Organisée avec le Partenariat
de la Ville de Sillé Le Guillaume
Du 29 au 30 octobre 2011
A Sillé le Guillaume (Sarthe 72)



DECLARATION D'INSCRIPTION

M.

Adresse :

.....

N° de téléphone : Mail :

Les animaux seront amenés et installés par

L'exposant

Le Groupage de

Décompte :

CATEGORIES	Nombre	Prix	TOTAL
Unités : Pigeons, Lapins, Poules, Canards		3,00 €	
Couples : Seulement les petits canards		3,80 €	
Parquets : volaille (1 mâle - 2 femelles) - Pigeons (2 couples)		5,00 €	
Volières : Canards, oiseaux d'ornement, oies, faisans...		5,00 €	
Catalogue obligatoire	1	4,00 €	4,00 €
Encart publicitaire		8,00 €	
TOTAL A PAYER			

Attention : les couples de volailles et de pigeons ne sont plus admis.

Le paiement est à effectuer à l'ordre de l'Entente Avicole Sarthoise (E.A.S.) par chèque bancaire, et à adresser en même temps que votre déclaration, à Monsieur Alain Legaré, Route d'Ardenay, La Petite Grenouillère, 72250 PARIGNE L'EVEQUE - Téléphone : 02 43 75 94 21 - 06 03 47 36 80, E Mail : amf.legare @wanadoo.fr

Je soussigné, déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à Le Signature :

CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS
LE 03 Octobre 2011

